

## Mise sous tutelle au portugal

Par Lilou2610, le 23/07/2016 à 05:54

Bonjour,

Je ne pense pas que les droits français soit les memes que les droits portugais mais peut etre quelquun saura me renseigner.

Mon papa vit au portugal il est gravement malade depuis peu et a ete placé par sa femme dans une maison de retraire donc plus aucune recherche sur sa maladie mais plutot une attente de din de vie...

Ai je des droits decisionnaire etant donné quil est marié?

Merci pour votre aide

Par Visiteur, le 23/07/2016 à 23:28

Bonsoir,

Vous n'êtes pas sur place, son épouse oui,

Restez en contact fréquent est votre devoir d'enfant mais la distance est un handicap pour un suivi permanent.

Votre titre évoque une mise sous tutelle ?